

## RENSEIGNER LA FICHE DE CONTEXTE

La fiche de contexte compose, avec la matrice de transférabilité, le dossier spécifique de projet nécessaire à l'utilisation de l'article 1<sup>er</sup> de la LGT FR 111. Sa finalité est de décrire le contexte dans lequel s'effectueront les transferts.

**La fiche de contexte est soumise par le coordinateur LGT** au nom des partenaires du consortium établis en France.

L'objet du présent guide est de préciser comment renseigner la fiche de projet afin d'en faciliter l'instruction par l'administration.

## Entête

<b>Référence :</b>	<b>Version :</b>	<b>Date :</b>
<b>NOM DU PROJET</b>		
<b>Identifiant CE du projet :</b>		
<b>Coordinateur LGT :</b>		

Référence, Version et Date : Informations d'identification du document propre à l'émetteur du document.

Nom du projet : Identifiant du projet financé par l'UE.

Identifiant CE du projet : Référence du projet telle que retenue par la Commission européenne sur la décision d'attribution ou l'accord de financement. Sous la forme *[number]-[acronym]-[call identifier]*.

Coordinateur LGT : Raison sociale du coordinateur LGT désigné.

## Phase du projet concernée

Développement financé par l'UE	Acquisition et soutien en service au profit d'un Etat membre	Développement complémentaire

Mettre une croix dans la (les) phase(s) concernée(s).

Il s'agit des trois phases identifiées au 2<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté principal, à savoir :

- Première colonne : Exécution du projet financé par l'UE
- Deuxième colonne : Activités de fabrication, entretien, réparation, correction, traitement de l'obsolescence ou démantèlement d'un produit développé au titre du projet financé par l'UE
- Troisième colonne : Activités liées à un programme d'évolutions d'un produit développé au titre du projet financé par l'UE ou au développement d'un produit dérivé.

## RENSEIGNER LA FICHE DE CONTEXTE

**Références**

Acte	Référence	Date
Accord de consortium		
Décision d'attribution		
Accord de financement		
PSI		

Références à renseigner au fur et à mesure de l'établissement de ces documents.

**Nature de la coopération**

L'objet de cette partie est de décrire finement la coopération.

**1.1 Equipements/Logiciels/Technologies concernés**

Le seul renvoi à la matrice de transférabilité est normalement suffisant, mais il est possible d'apporter ici les précisions qui seraient jugées nécessaires.

**1.2 Description du projet de coopération**

Décrivez ici le contexte et l'ambition du projet

**1.3 Organisation du projet**

Activité (ID et description)	Responsable de l'activité	Nationalité du responsable	Participants français	M C ST <sup>1</sup>	Contribution	Autres participants / pays
ID1 : Activité 1	Resp 1	Nat 1	Participant1	M C		
			Participant 2	ST		
ID2 : Activité 2	Resp 2	Nat 2	-	-		
...						

Utilisez le tableau pour identifier, par activité, les entités responsables et participantes. Précisez la nature des contributions des participants établis en France (membres du consortium, ou sous-traitants).

**Stratégie industrielle / Stratégie d'achat**

L'objet de cette partie est de justifier la répartition des tâches entre les différents partenaires, ainsi que d'éventuels transferts de technologie. Pour des projets complexes impactant

<sup>1</sup> MC : Membre du consortium ; ST : sous-traitant.

## RENSEIGNER LA FICHE DE CONTEXTE

potentiellement plusieurs filières, il convient d'aborder chacun des points ci-dessous pour chaque filière.

## 2.1 Objectifs et justification de l'intérêt de l'opération

## 2.2 Entreprises françaises consultées / potentiellement capables de réaliser la prestation

Identifiez ici, pour les prestations ou activités devant être réalisées à l'étranger, les acteurs français consultés et ceux capables de réaliser la prestation.

## 2.3 Impact du transfert ou de la sous-traitance à l'étranger sur les entreprises françaises et la filière industrielle actuelle

Précisez les raisons pour lesquelles des acteurs étrangers sont sollicités, autrement dit concrètement quel est l'intérêt comparatif de ces acteurs par rapport aux acteurs français identifiés.

La société étrangère a-t-elle été privilégiée par pure besoin de coopération, par inexistence de concurrent FR ou encore en raison de ses compétences industrielles, sa maturité industrielle, son coût inférieur (...)? En quoi était meilleure que son équivalent FR ?

## 2.4 Volumes financiers de l'opération envisagée

## Complément sur le périmètre de coopération ou de prestation de transfert et/ou sous-traitance

L'objet de cette partie est d'apporter des compléments d'informations sur les deux parties précédentes.

### 3.1 Références antérieures

Précisez les références de coopérations, opérations de transfert ou sous-traitance précédemment autorisées, en lien avec celles décrites en 1 et 2. Il peut s'agir de projets antérieurs et de leur description succincte, ou d'autorisations déjà obtenues pour des opérations similaires.

### 3.2 Description détaillée des opérations de sous-traitance

Activité (ID et description)	Donneur d'ordre français	Sous-traitant étranger	Nationalité du sous-traitant	Activité sous-traitée et transferts nécessaires
ID1 : Activité 1	DOFR 1	ST1	Nat 1	
		ST2	Nat 2	
ID2 : Activité 2	DOFR 2	ST3	Nat 3	
...				

Utilisez le tableau pour identifier, par activité donnant lieu à des activités de sous-traitance consenties par des entités établies en France, les donneurs d'ordres et leurs sous-traitants. Précisez à chaque fois la nature des activités sous-traitées et des transferts de technologie exigés par cette sous-traitance.

## RENSEIGNER LA FICHE DE CONTEXTE

## Analyses des risques

L'objet de cette partie est de réaliser une analyse des principaux risques liés au projet dans le domaine du contrôle export, et de la copie.

### 4.1 ITAR et ML-XX

Décrivez les **risques principaux et les mesures d'atténuation** en matière de diffusion/dissémination non contrôlée d'informations ou de matériels soumis à des réglementations de contrôle des exportations.

Décrivez les **risques principaux et les mesures d'atténuation** en matière de contraintes de retransfert ou de réexportation liées à une réglementation étrangère, en particulier d'un pays hors UE.

### 4.2 Copie

Décrivez les **risques principaux et les mesures d'atténuation** en matière de copie et d'appropriation des technologies et savoirs faire.

### 4.3 Retro-ingénierie

Décrivez les **risques principaux et les mesures d'atténuation** en matière de rétro-ingénierie.

## Signatures

### Engagement du coordinateur LGT

Pour être recevable, la **fiche de contexte doit être signée par le coordinateur LGT**, ayant reçu mandat de tous les membres du consortium établis en France. Une copie du mandat pourra être demandée ainsi que toute pièce permettant de vérifier sa validité et sa complétude.

Coordinateur LGT	Personne habilitée à engager le coordinateur LGT
SIREN :	Nom :
Numéro d'enregistrement LGT FR 111 :	Fonction :
Fait à :	Signature et cachet
Le :	

Coordinateur LGT : raison sociale du coordinateur LGT

SIREN : Identifiant national du coordinateur LGT

Numéro d'enregistrement LGT FR 111 : Numéro reçu de l'administration lors de la déclaration de première intention d'utilisation de la LGT FR 111 (sous la forme LIGEN-XX-YYY)

Signataire : Sous peine de nullité, le document doit être signé par une personne habilitée à engager l'entité qu'elle représente.

## RENSEIGNER LA FICHE DE CONTEXTE

**Utilisateur établi en France**

Pour démontrer qu'il s'est bien assuré de l'approbation et de l'actualité du dossier spécifique de projet, chaque utilisateur de la LGT FR 111 au titre du projet décrit dans la fiche de projet doit signer cette page **après la déclaration de sa recevabilité par la DGA**. Il reconnaît ainsi être informé de la fiche de contexte et de la matrice de transférabilité en vigueur.

Utilisateur	Personne habilitée à engager l'utilisateur
	Nom :
	Fonction :
SIREN :	
Numéro d'enregistrement LGT FR 111 :	
Fait à :	Signature et cachet
Le :	

Utilisateur : raison sociale de l'utilisateur

SIREN : Identifiant national de l'utilisateur

Numéro d'enregistrement LGT FR 111 : Numéro reçu de l'administration lors de la déclaration de première intention d'utilisation de la LGT FR 111 (sous la forme LIGEN-XX-YYYY)

Signataire : Sous peine de nullité, le document doit être signé par une personne habilitée à engager l'entité qu'elle représente.

L'attention des utilisateurs et du coordinateur LGT est attirée sur le fait qu'ils sont responsables de leur propres exportations et transferts. Il leur appartient donc de vérifier par eux-mêmes le respect des conditions de mise en œuvre de la LGT FR 111 avant tout transfert intracommunautaire et de conserver les preuves du respect de ces conditions pendant les délais réglementaires (dix ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle le transfert a eu lieu).

**Annexes**

Toutes les annexes font partie de la fiche de contexte et doivent être renseignées. Les différentes entités juridiques doivent être identifiées par leur raison sociale exacte.

**ANNEXE A : CARTOGRAPHIE DES SOUS-TRAITANTS**

Cette annexe représente sous forme de schéma les sous-traitants identifiés ou susceptibles d'être identifiés dans l'accord de financement et leurs liens contractuels avec les membres du consortium.

**ANNEXE B : MEMBRES DU CONSORTIUM PAR PAYS**

Liste des membres du consortium, classés par pays.

## RENSEIGNER LA FICHE DE CONTEXTE

**ANNEXE C : SOUS-TRAITANTS PAR PAYS**

Liste des sous-traitants identifiés ou susceptibles d'être identifiés dans l'accord de financement, classés par pays.

**ANNEXE D : DESTINATAIRES ETATIQUES PAR PAYS**

Liste des entités gouvernementales destinataires, classés par pays.

**ANNEXE E : ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DESTINATAIRES**

Liste des organismes intergouvernementaux destinataires

**ANNEXE F : PAYS SIGNATAIRES DE L'ACCORD DE COOPERATION**

Liste des pays ayant signé l'accord de coopération (LoI, puis MoU)

**Mises à jour**

La mise à jour de la fiche de contexte est nécessaire pour assurer en permanence la cohérence des transferts intracommunautaires réalisés au titre du projet et l'autorisation que constitue la LGT FR 111.

Selon l'importance de la mise à jour, la recevabilité du nouveau document pourra consister en un simple enregistrement, exiger une analyse plus poussée, ou nécessiter également une mise à jour de la matrice de transférabilité.

Il est conseillé au coordinateur de projet d'entretenir un dialogue régulier avec les équipes de la DGA chargées du suivi du projet afin d'anticiper au mieux ces évolutions.

En cas de mise à jour, **l'entête de la fiche de contexte devra être actualisé**, en particulier, la version et la date du document. De ce fait, **les utilisateurs devront signer le nouveau document pour continuer à utiliser la LGT FR 111 dans le cadre de ce projet.**

**La mise à jour de la fiche de contexte est effective à compter de la notification par la DGA de sa recevabilité.**

En cas de changement de coordinateur LGT, la fiche de contexte et la matrice de transférabilité devront être mises à jour afin que les deux documents aient été soumis par le coordinateur industriel en titre.

Il est nécessaire que le nouveau coordinateur LGT récupère auprès de son prédécesseur l'ensemble des pièces constitutives du dossier spécifique de projet et de son historique. Afin d'assurer son rôle de coordination, il devra également récupérer l'ensemble des Cerfa n° 10919 et des engagements de non-retransfert obtenus au titre du projet.